

RELEVÉ DE DÉCISION ET SYNTHÈSE CoTer DES ALPES-MARITIMES

Mardi 6 mai 2014

CADAM. 10h00 – 11h30

Cette réunion avait pour objectif de présenter le projet, la Zone de Passage Préférentielle et le dispositif d'information et de consultation du public de **Priorité 2**, avec l'ordre du jour suivant :

- *Le projet aujourd'hui*
- *La consultation du public sur la Priorité 1*
- *Le projet en Priorité 2*
- *La Zone de Passage Préférentielle de Priorité 2*
- *L'information et consultation du public sur la Priorité 2*

Participants :

Préfecture des Alpes-Maritimes, services de l'Etat :

- M. Adolphe Colrat, Préfet des Alpes-Maritimes
- M. Gérard Gavory, secrétaire général
- M. Hervé Demai, secrétaire général Sous-Préfecture de Grasse
- SGAD06, M. Philippe Delibes, chargé de mission
- SGAR PACA, Mme Patricia Bruchet
- DDTM06, M. Hervé Brunelot

Réseau Ferré de France :

- M. Jean-Michel Cherrier, chef de mission LN PCA
- M. Fabien Pastour, chargé de projet territorial Alpes-Maritimes
- M. Nicolas Guyot, directeur des études
- Mme Fabienne Lopez, chargée de communication
- Mme Laurence Gontard, AMOC (KFH)

Collectivités cofinanceurs :

- Conseil général 06, M. Alain Rolland
- Métropole Nice Côte d'Azur, M. Alain Philip, adjoint mairie de Nice
- Métropole Nice Côte d'Azur, M. Guy Muller, Direction aménagement Transports

Autres collectivités, non cofinanceurs :

- Principauté de Monaco, M. Olivier Reder, Direction prospective, urbanisme & mobilité
- CA Pays de Grasse, M. Raphaël Flatot, chargé de mission

Acteurs économiques :

- CCI des Alpes-Maritimes, M. Pascal Nicoletti
- CCI des Alpes-Maritimes, Mme Anne Gioffredo
- Chambre d'agriculture, M. Fabien Reynaud, secrétaire adjoint
- Chambre d'agriculture, Mme Laura Ruiz, chargée de mission
- Chambre des métiers et de l'artisanat, Mme Eléonore Choisy, conseiller urbanisme

Associations :

- GIR Maralpin, M. Jacques Molinari, secrétaire scientifique
- Amis du Rail, M. Germain Nallino, président
- GADSECA/UDNV 06, Mme Françoise Maquard

Installation du Comité

Le Préfet accueille les participants et replace le comité dans son contexte : il intervient après la réunion du 8 novembre consacrée à la désaturation du nœud ferroviaire azuréen et à la présentation de la Zone de Passage Préférentielle de Priorité 1. Il a pour objectif de présenter le projet, la ZPP et le dispositif d'information et de consultation de Priorité 2.

Il rappelle que la demande forte de ne pas décaler dans le temps les études des priorités 1 et 2 avait été exprimée par le précédent comité.

M. Jacques Molinari rappelle sa demande de création d'un groupe de travail géographique. Le Préfet explique que le présent comité est bien un groupe géographique.

M. Jean-Michel Cherrier confirme que des groupes de travail géographiques seront créés après décision ministérielle sur la ZPP de priorité 1 et décision du comité de pilotage de lancer les études de phase 2.

Le Préfet invite RFF à effectuer sa présentation.

Présentation des évolutions depuis 2011

M. Jean-Michel Cherrier présente où en est le projet aujourd'hui, suite aux acquis de la concertation de 2011 et de 2012, au rapport de la Commission Mobilité 21 et aux décisions du gouvernement de juillet 2013 et du Comité de Pilotage de septembre 2013.

Il invite M. Fabien Pastour à présenter le déroulement et les résultats de la consultation de fin 2013 sur la priorité 1.

Présentation de la consultation sur la priorité 1

Après avoir rappelé les objectifs et le périmètre de la consultation sur la priorité 1, donné les principaux résultats de la participation et détaillé les principales thématiques abordées dans les nombreux avis exprimés, M. Fabien Pastour présente les premiers enseignements que l'on peut en tirer, dans les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes et à l'échelle régionale.

Présentation du projet et de la ZPP en priorité 2

M. Fabien Pastour présente le phasage du projet, les échéances de réalisation ainsi que les fonctionnalités et services de la section de ligne nouvelle entre Est-Var et la Siagne, de la gare nouvelle à l'Est du Var et de la section de ligne nouvelle entre Aubagne et Toulon.

Après avoir défini ce qu'est une ZPP et ce qu'elle implique juridiquement, M. Fabien Pastour présente la zone de passage de la priorité 2 dans les Alpes-Maritimes puis dans les deux autres départements.

Présentation du calendrier et du dispositif d'information du public

M. Fabien Pastour présente le dispositif d'information et de consultation du public, décrit les documents remis ce jour aux participants du comité et à diffusés auprès du public à partir du 12 mai 2014.

M. Jean-Michel Cherrier invite les participants à consulter le site internet sur lequel tous les documents sont téléchargeables, voire à contacter RFF s'ils souhaitent recevoir quelques exemplaires supplémentaires des documents.

Questions et interventions :

M. Molinari demande quel est le profil en long retenu pour la ligne nouvelle.

M. Jean-Michel Cherrier répond que le référentiel utilisé est de 35/1000.

M. Fabien Pastour ajoute qu'il dépend de la vitesse sur les différentes sections du parcours et des passages en tunnel et qu'il n'est en conséquence pas encore arrêté.

M. Molinari signale qu'une pente de 35/1000 n'est pas acceptable pour des circulations de fret.

M. Jean-Michel Cherrier rappelle qu'effectivement, le fret, qui tolère une pente maximale de 12,5/1000, n'est pas prévu sur la ligne nouvelle, mais que les améliorations réalisées sur la ligne existante devraient permettre d'augmenter la capacité pour le fret. En outre, la réalisation de la ligne nouvelle permettra de libérer des sillons sur des créneaux horaires intéressants pour le fret.

M. Fabien Pastour précise que la question du fret avait été débattue lors de la concertation de 2011 et qu'il en était ressorti qu'une ligne mixte pouvait s'avérer opportune sur la section entre Nice et l'Italie.

Mme Françoise Maquard insiste sur le mauvais état de la voie ferrée entre Nice et l'Italie.

M. Jean-Michel Cherrier indique que les études Mandelieu-Vintimille visant à améliorer cette section sont en cours.

M. Germain Nallino rappelle que la section Nice-Vintimille est exclue du projet et que les améliorations seront réalisées dans le cadre du CPER.

M. Jacques Molinari rappelle la demande conjointe des Amis du Rail Azuréen et du Gir Maralpin d'être associés aux études Mandelieu-Vintimille.

M. Jean-Michel Cherrier répond qu'une telle décision est du ressort des cofinanceurs des études.

M. Fabien Reynaud demande comment sera réalisé le viaduc de la Siagne.

M. Fabien Pastour répond qu'il s'agit d'un viaduc, sur piles.

Mme Françoise Maquard invite à la plus grande vigilance sur ce secteur situé en zone Natura 2000.

M. Fabien Reynaud interroge sur les modalités prévues pour le stockage des déblais.

M. Fabien Pastour répond que la gestion, le stockage et le réemploi des déblais seront traités en phase 2 des études.

M. Pascal Nicoletti indique qu'il serait intéressant que l'Etat coordonne les réflexions sur les sorties autoroutières. Sachant qu'une sortie de l'A8 est prévue pour raccorder la gare des

Bréguières, celle-ci pourrait en effet être anticipée afin de solutionner la desserte de Sophia et réalisée en lieu et place de la sortie de Biot qui fait débat.

M. Jacques Molinari rappelle que le Gir-Maralpin est en attente de réponses aux questions posées lors de la consultation sur la priorité 1.

M. Jean-Michel Cherrier indique que des réponses seront apportées, après validation par le Comité de Pilotage, soit par le biais d'une mise en ligne sur le site internet pour les questions récurrentes, soit à l'occasion des groupes de travail organisés lors de la phase 2 des études pour les questions spécifiques.

M. Jacques Molinari demande une rectification du précédent compte-rendu sur le nœud ferroviaire de Gênes qui compte non pas une 3^{ème} voie, mais une 3^{ème} double voie.

Le Préfet accède à cette demande et, devant quitter le comité, passe le relais à M. Gérard Gavory.

M. Pascal Nicoletti demande où en est la décision ministérielle sur la priorité 1 et ce qui est prévu pour que les documents d'urbanisme intègrent au plus tôt les réserves foncières nécessitées par la priorité 2. Il invite RFF à mettre en avant, dans les supports de communication, les gains de fiabilité apportés par la réalisation de la ligne nouvelle. Il rappelle que les gains de temps ne sont que la conséquence, et non l'objectif, de la réalisation de cette ligne nouvelle.

Concernant le dernier point, M. Jean-Michel Cherrier rappelle que le dossier ministériel s'intitule « De la LGV à la Ligne Nouvelle », ce qui traduit bien l'évolution du projet et précise que tous les documents de communication montrent les fonctionnalités du projet en faveur de l'amélioration des trains du quotidien et de la fiabilité des trafics. Il rappelle que les gains de temps seront essentiellement apportés par la réalisation de la priorité 2.

Concernant la réalisation des études des priorités 1 et 2, M. Jean-Michel Cherrier précise qu'elles seront réalisées de manière cohérente afin de prévoir les réserves foncières sur l'intégralité des deux priorités.

Concernant la décision ministérielle, il indique qu'elle devrait arriver rapidement.

M. Patricia Bruchet ajoute que le dossier n'est contesté ni sur le fond ni dans ses principes.

M. Germain Nallino réitère sa demande de connecter la ligne des Chemins de Fer de Provence à la ligne existante au pôle d'échanges de Nice Aéroport afin d'assurer la desserte de la Plaine du Var.

M. Jean-Michel Cherrier répond qu'en l'absence de demande du Comité de Pilotage, RFF ne peut étudier ce raccordement mais que le sujet sera abordé dans le cadre de la concertation continue de la phase 2 des études.

M. Germain Nallino demande si la 3^{ème} ligne du tram desservant Lingostière pourrait être utilisée par les Chemins de Fer de Provence.

M. Alain Philip rappelle que la Métropole partage la vision des Amis du Rail Azuréen quant à l'utilité des Chemins de Fer de Provence pour la desserte du territoire métropolitain et qu'à ce titre, un raccordement de la ligne au pôle d'échanges de Lingostière est prévu dans le schéma de transports. Il rappelle également la volonté forte de la Métropole de réaliser le barreau de tram entre Nice Aéroport et Lingostière en même temps que la ligne 2 du tram et que des discussions sont en cours pour que cette infrastructure soit utilisée pleinement.

M. Jacques Molinari regrette que les Chemins de Fer de Provence n'arrivent pas à Nice Thiers et que, dans le cadre du déplacement du Marché d'Intérêt National, le fret n'ait pas été pris en compte, notamment pour pallier l'accroissement de trafic routier engendré.

M. Alain Philip précise que toutes les études réalisées montrent l'absence d'augmentation du trafic routier et rappelle que le MIN a très peu utilisé le fret. Il explique que le transfert du MIN, pour en faire un outil adapté aux entreprises, est indispensable à sa survie et

s'accompagne d'actions de préservation des espaces agricoles. Il précise que le pôle d'échanges de Nice Aéroport sera réalisé en cohérence avec la future plate-forme du MIN.

M. Jacques Molinari alerte RFF sur la cession des emprises ferroviaires, dont la préservation doit être un souci majeur et demande un état des lieux de ces emprises sur le secteur.

M. Alain Philip rappelle la demande forte du Maire de Nice de mise à niveau de la ligne existante entre Nice et Vintimille, notamment pour le fret.

M. Jean-Michel Cherrier rappelle que les comptes-rendus du groupe de travail Fret qui s'est réuni, en présence d'experts, lors de la concertation de 2011, sont disponibles sur le site internet du projet.

M. Germain Nallino interroge sur la date de réouverture des circulations entre Nice et Drap.

M. Alain Philip explique que les travaux à réaliser sont importants et que la réouverture est prévue en août.

M. Germain Nallino interroge l'Etat sur l'avenir de la ligne entre Breil et Tende.

Mme Patricia Bruchet explique que des échanges sont en cours avec les autorités italiennes au sujet de la convention de 1973 et que l'Etat français est en attente de réponse de la part de l'Etat italien.

M. Gérard Gavory fait part de la volonté d'inscrire cette ligne au CPER mais rappelle que la suspension de l'écotaxe implique une réduction des financements dédiés aux infrastructures. Il confirme que tout est mis en œuvre côté français pour faire avancer le dossier mais que les négociations entrent dans un cadre diplomatique plus large.

Concernant la réouverture de la ligne entre Nice et Drap, il précise que les filets de protections ont été posés pour préparer les travaux de purge de la colline.

Conclusion du comité

M. Gérard Gavory demande au comité de se prononcer sur la Zone de Passage Préférentielle et le lancement de la consultation du public de la priorité 2. Le comité émet un avis favorable.

M. Gérard Gavory précise qu'un Comité de Pilotage aura lieu en juillet prochain, puis que des groupes de travail seront mis en place pour poursuivre activement les travaux sur la phase 2 des études.

Il remercie les participants et clôt le comité.

5 JUIN 2014

Le Préfet des Alpes-Maritimes
SGAD-B 3546



Adolphe COLRAT